

Image not found or type unknown



Remariage et bien immobilier acquis avant le mariage

Par **annie**, le **20/07/2010** à **23:43**

Bonjour,rrnrj'ai été marié une première fois et divorcée en 2003. Deux enfants sont issus de cette première union. Lors du divorce, la maison où je vis actuellement m'a été octroyée avec accord de mon ex-conjoint. Depuis, j'ai retrouvé quelqu'un et nous nous sommes pacsés en 2008 mais parlons de nous remarier en 2011. Ma question est la suivante :rrnrLe bien immobilier étant acquis avant le mariage, lors de mon décès, est-ce que ce sont seuls mes enfants qui hériteront de ce bien ou mes enfants + mon futur conjoint. rnrnQue dois-je faire pour que ce soit seuls mes enfants qui héritentrrnrMerci

Par **chris_ldv**, le **21/07/2010** à **09:53**

Bonjour,rrnrPour que seuls vos enfants héritent de la maison, faites un contrat de mariage (séparation de biens) et un testament.rrnrVotre notaire et/ou votre avocat vous conseilleront utilement.rrnrCordialement,